

Séance du 26 Novembre 2012

Le vingt-six novembre deux mille douze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 19 novembre 2012

Date d'affichage : 04 décembre 2012

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Indemnités kilométriques agents

Indemnités kilométriques Adjoint Technique 1^{ère} classe (visa 30/11/2012)

Mme HENRY s'étant retirée des débats,

M. BOURGE, adjoint, expose au Conseil Municipal que M. Michel HENRY a utilisé son véhicule personnel pour se rendre en stage à Saint-Lô.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à M. Michel HENRY, adjoint technique 1^{ère} classe, une indemnité kilométrique de 56.35 € pour l'année 2012, au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (161 Km * 0.35 € selon le barème en vigueur).

Indemnités kilométriques Adjoint Administratif 2^{ème} classe (visa 30/11/2012)

M. BOURGE, adjoint, expose au Conseil Municipal que Mme Aurélie DESLANDES a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à une réunion à Baudre.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme Aurélie DESLANDES, adjoint administratif 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 10.50 € pour l'année 2012, au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (30 Km * 0.35 € selon le barème en vigueur).

Indemnités kilométriques Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (visa 30/11/2012)

M. BOURGE, adjoint, expose au Conseil Municipal que Mme LEBEHOT utilise son véhicule personnel pour se rendre dans différentes administrations.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme LEBEHOT Myriam, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 70.02 € pour l'année 2012, au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (218.8 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

II. Reversement au profit du FNGIR (visa 30/11/2012)

Suite à la réforme de la TP, des ajustements des montants de référence 2010 ont été opérés. De ce fait, la commune doit reverser la somme de 22 029 € alors qu'il n'y avait eu de budgétisé que 21 865 €.

Le Conseil Municipal (par 14 pour et 1 contre) autorise donc le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 (chp 011) : Entretien des bâtiments	164.00 €	
D 73923 (chp 014) : Reverst sur FNGIR		164.00 €

III. Réhabilitation de l'Hôtel Restaurant : demande de subvention (visa 30/11/2012)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la réhabilitation de l'Hôtel Restaurant est éligible au contrat de ruralité.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général de la Manche, une subvention au titre du contrat de ruralité ;

- autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

IV. Affaires diverses

Abris voyageurs : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande des services du Conseil Régional, une réunion a eu lieu en mairie avec les représentants de la SNCF. Afin de concilier les demandes de chacun, il a été décidé d'orienter différemment l'abri voyageurs (sortie sur le terrain SNCF et non sur le quai directement). Mme le Maire a rencontré l'Architecte des Bâtiments de France qui a donné un avis favorable.

Logement Goulois : Il n'est toujours pas attribué. Les petits travaux de rénovation ne sont pas tout à fait terminés.

Fleurissement : La commission s'est réunie : de nouvelles plantations sont envisagées sur la place Pierre L'ORPHELIN, devant l'école... Des devis vont être demandés.

Voirie : M. CORON informe le Conseil Municipal qu'il transmettra les propositions de la commission à la Communauté de Communes de Canisy, dont dépendront les chemins à compter du 1er janvier prochain, à savoir : du débarnage sur les chemins du Boscq, de Mondreville et de La Roquevière ; la réfection de la couche de roulement en enrobé pour le chemin de l'Hôtel Pacary ; un bicouche pour les chemins de la Corbetière et de la Rouxelière de Bas.

Étang : Le Conseil Municipal décide de demander à l'entreprise VANTOMME de remettre en place le cours d'eau, les conditions météorologiques actuelles ne permettant pas d'effectuer les travaux pour désenvaser les bacs de décantation.

Lotissement : M. LEROUXEL demande si l'entreprise BELLIARD a été contactée pour préparer un devis pour le terrassement éventuel du terrain du lotissement Beaux Regards. M. CORON l'a rencontré ; celui-ci a été surpris qu'une telle demande puisse être envisagée (quantité de terre trop importante). Il va néanmoins tenter de chiffrer l'opération.

Téléthon : M. LEMERRE rappelle au Conseil Municipal que les grillades et les crêpes habituelles seront proposées au profit du Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	La Secrétaire, Pierrette L'ORPHELIN
Pierre BOURGE	Malika LEDOUX
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Noël BOURDON
Michel PACARY	